



SONCHAMP ENVIRONNEMENT®

BULLETIN D'INFORMATION

N° 15
Décembre 2003

• SONCHAMP ENVIRONNEMENT A 30 ANS

• C'est en juin 1973 que l'Association de Défense de Sonchamp et de Son Environnement a vu le jour et a été déclarée en Sous-Préfecture de Rambouillet.

Depuis sa création, l'association contribue activement à régler des dossiers et à repousser des projets par trop agressifs pour notre environnement, par exemple :

- Projet d'un aérodrome à la jonction des deux communes de Sonchamp et de Ponthévrard,
- Projet de stockage de gaz dans la forêt de Clairefontaine,
- Projet de centrale à béton
- Projet d'une base d'ULM à la Guêpière
- Projet de compostière

• Des centaines d'habitants se sont joints à nous pour marquer leur opposition à la sortie de Sonchamp du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ; notre avis n'a malheureusement pas été pris en compte. Depuis six ans, nous travaillons sans relâche, en coordination avec l'association ACURDI, pour obliger la SNR "usine de la Chaudière" à se conformer à la réglementation en vigueur et réduire ses pollutions (par exemple un taux de dioxines parmi les plus élevés en France pour ce type d'usine de retraitement de métaux),

• Nous participons aux enquêtes publiques : Schéma directeur de la région de Saint-Arnoult, Plan d'Occupation des Sols de Sonchamp, mise en voie exprès de la RN 10, élargissement de la RD 176 etc. Nous soutenons l'action municipale pour la réouverture de chemins ruraux (CR20), et participons aux travaux du groupe communal chargé de donner son avis sur l'amélioration de la sécurité dans le bourg. Nous rénovons les panneaux des circuits de promenade à La Hunière et à Louareux, et préparons de nouveaux circuits. Nous intervenons auprès du Département et de la Région pour la protection de notre patrimoine historique

• En collaboration avec les autres associations de la région Ile-de-France - Sonchamp Environnement est membre de l'Union des Amis du Parc Naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse et d'Ile-de-France Environnement - , nous participons à des dossiers plus régionaux, comme celui des nuisances causées par les couloirs aériens. Nous organisons chaque année la journée « nettoyage de printemps » en collaboration avec l'école de Sonchamp, la foire aux plantes et produits du terroir, et les visites de l'église Saint Georges et du château de Pinceloup à l'occasion des « Journées du patrimoine »

• Lors de notre assemblée générale annuelle nous informons les Sonchampoises et ouvrons le débat sur des sujets importants: en 2002, c'était sur les communautés de communes et en 2003 sur le traitement des déchets domestiques.

• Nous rendons compte de nos actions et prises de position dans nos bulletins périodiques d'information et nous vous remercions d'y porter intérêt.

Nous sommes fiers du bilan de nos actions aux formes multiples. Mais il faut les poursuivre ensemble. Si vous pensez que Environnement et Patrimoine de Sonchamp le « valent bien », devenez membre de notre association, pour une cotisation modique de 10 euros par an et par famille.

• Directeur de publication - **Jean Mourain**

SONCHAMP ENVIRONNEMENT®
Association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978
Siège : 78120 Mairie de Sonchamp.

Les nouvelles

• INTERCOMMUNALITÉ

• Dans sa séance du 1er juillet dernier notre Conseil Municipal a décidé :

- de demander la création d'une communauté de communes « Plaines et forêts d'Yveline » dont le périmètre est délimité aux communes suivantes : Emancé, Gazeran, Hermeray, La Boissière Ecole, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny la Forêt, Raizeux, Rambouillet, Saint Hilarion, Sonchamp, Vieille Eglise en Yveline
- de solliciter du Préfet des Yvelines la prise d'un arrêté délimitant le périmètre de consultation aux fins de création de cette communauté de communes.
(voir « Vivre à Sonchamp » de septembre)

• Parmi ces 13 communes 11 ont maintenant pris des délibérations similaires. Clairefontaine vient de se joindre à ce groupe.

A partir de ces demandes le Préfet devrait prendre un arrêté de périmètre qui fixera la liste définitive des communes retenues pour constituer cette communauté. Le périmètre ainsi défini peut néanmoins être différent de celui qui est demandé.

A compter de la notification de cet arrêté, le conseil municipal de chaque commune disposera d'un délai de 3 mois pour approuver les statuts de la communauté. Ces statuts définissent :

- les compétences qui sont transférées à la communauté : compétences obligatoires dans le domaine de l'aménagement de l'espace communautaire et du développement économique ainsi que compétences optionnelles tel que voirie de liaisons intercommunales, environnement, culture, sport, éducation ...
- le mode de fonctionnement de la communauté : composition du conseil de communauté et répartition des délégués
- les dispositions financières, fiscales et budgétaires.

• Etant donné la complexité de ces statuts et l'engagement à long terme qu'ils représentent, les conseils municipaux des 13 communes y travaillent depuis plusieurs mois.

Comme l'écrit Monsieur Larcher dans « Rambouillet Infos » de septembre, c'est le dossier majeur de la rentrée. C'est bien pourquoi nous demandons à notre Conseil Municipal d'organiser une réunion pour informer les habitants de notre commune de l'avancement de ce dossier.

• Pour plus d'informations sur les communautés de commune, vous pouvez vous reporter à notre bulletin n°13 de juin 2002.

• TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS – SYMIRIS

En application de la loi sur la démocratie de proximité, une commission consultative d'usagers des services publics locaux vient d'être créée auprès du SYMIRIS qui exploite le centre de tri de Rambouillet et le centre de valorisation énergétique qui traite à Ouarville nos déchets non recyclables. SONCHAMP ENVIRONNEMENT vous représente au sein de cette commission.

Une première réunion a eu lieu le 27 septembre. Elle a permis au nouveau président du Symiris, Monsieur Shoettl, par ailleurs maire de Janvry, d'exposer les démarches entreprises pour arrêter l'hémorragie financière et compenser une partie de la dette. Un objectif est en particulier de mieux exploiter la capacité de l'usine de Ouarville, et de réduire les filières de valorisation des déchets à la rentabilité non garantie. Nous serons vigilants à la fois sur les aspects environnementaux et fiscaux de ces évolutions.

• ELARGISSEMENT DE LA RD 176

En juin dernier a eu lieu une enquête publique sur le renforcement et le recalibrage de la RD 176. Vous avez été nombreux à vous manifester. Voici le texte de la lettre que nous avons remise au commissaire enquêteur :

L'élargissement de la RD 176 est la conséquence de la création d'un échangeur au droit de la Guépière dans le cadre des travaux de mise en voie exprès de la RN 10. L'objectif est de renforcer la sécurité, ce que nous ne pouvons qu'approuver.

Mais l'expérience montre que ce type d'amélioration du réseau entraîne malheureusement une augmentation de la vitesse des automobilistes.

Par ailleurs l'ouverture de cet échangeur se traduira par une augmentation du trafic de transit. C'est la raison pour laquelle nous avons exprimé notre opposition à un échangeur complet à la Guépière lors de l'enquête publique de 1997, opinion qui avait été reprise par la Commission d'enquête qui proposait d'en différer la réalisation. La facilité d'accès et de circulation incitera les camions venant d'Epernon à emprunter la RD 176 pour rejoindre l'A10 et les automobilistes à l'utiliser comme itinéraire de détournement les jours de fort trafic sur la RN 10. La fermeture à l'Abbé de la route menant à Sonchamp par Baudicourt augmentera également le trafic actuel. Ce sont donc les habitants des maisons situées le

long de la RD 176, à l'entrée du bourg, qui seront exposés aux dangers et aux nuisances sonores de cette augmentation de circulation. L'installation dans ce secteur d'un îlot central franchissable ne nous paraît pas apporter une solution satisfaisante à ce problème. L'expérience (voir ce qui se passe à Greffiers) montre que, parce qu'il est franchissable, ce dispositif ne réduit pas la vitesse (ici sur une voie en pente) et en outre accentue les nuisances sonores.

Nous demandons donc que l'arrivée sur Sonchamp soit remontée à l'ouest en prolongeant la RD 176 en ligne droite à partir de la remise Saint Georges, pour aboutir hors agglomération en bas de la montée à la butte Saint Georges sur la RD 936. Cette solution mettrait complètement à l'abri les habitants et permettrait également de réduire la vitesse des véhicules descendants sur le bourg par la RD 936.

A défaut, en cas de maintien du tracé actuel, il est indispensable de prévoir un dispositif plus efficace qu'un simple îlot central franchissable. Etant donné que le risque vient plutôt des véhicules descendants, il faudrait créer un rond-point en amont du groupe des maisons et le prolonger par un îlot central INFRANCHISSABLE..

Mais nous sommes persuadés qu'à l'usage cette formule se révélera insuffisante et qu'il faudra, à terme, en venir à celle que nous proposons.

- Dans son rapport le commissaire donne un avis favorable au projet mais recommande de tenir compte des avis recueillis en concertation avec les différentes parties intéressées.

• S.N.R. AUX MEURGERS.

- Voici la lettre que nous avons adressée à Mr Gogue au début de juin dernier au sujet des plantations autour de l'usine de la Chaudière.

Suite à une convention avec le Conseil Général, notre commune a été chargée d'arborer et d'entretenir une bande de terrain de 25m de large le long du chemin des Maredoies et du chemin des Moulins afin de constituer un écran destiné à masquer l'aspect repoussant de l'usine de la SNR, particulièrement vue des Meurgers.

Devons-nous rappeler qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1994 la SNR avait 6 mois pour proposer un plan d'aménagement paysager propre à améliorer l'insertion de l'usine dans l'environnement et 6 mois pour le réaliser. C'est donc dès 1996 que ces aménagements auraient dû être entrepris.

A la suite de nos nombreuses interventions, ils ont finalement été pris en charge par le Conseil Général et notre commune en 2000. Si cette solution n'était pas très satisfaisante pour le contribuable, elle laissait au moins espérer qu'à terme le site serait réhabilité.

Vous avez fait faire ces plantations par l'ONF pendant l'hiver 2001 pour un coût de 135.000F. Aujourd'hui que constatons-nous ? Sur le coté « chemin des Maredoies », les plantations, protégées par un grillage, sont petites mais semblent pousser normalement. En revanche en bordure du chemin des Moulins, les plantations ont pratiquement disparu, surtout dans l'axe « habitations des Meurgers/usine », où précisément elles avaient leur pleine justification. Peut-être parce qu'elles n'avaient aucune protection.

Nous souhaitons savoir ce que vous comptez faire pour remédier à cette situation. Que la responsabilité incombe à l'ONF ou à la commune, il y a urgence à agir pour que de nouvelles plantations soient réalisées dès l'hiver prochain et que l'argent du contribuable ne se perde pas dans les mauvaises herbes.

Dans tous les cas deux nouvelles années s'ajoutent encore à celles qui ont déjà été perdues et il en faudra encore beaucoup pour que cette verrue soit masquée dans le paysage.

Sur les autres sujets des odeurs et des bruits, les progrès ne sont toujours pas vérifiables, en particulier lors des belles journées que nous connaissons ces temps-ci.

- **N'ayant reçu aucune réponse nous avons confirmé notre demande au début du mois de septembre. Nous attendons toujours...**

• NUISANCES AERIENNES.

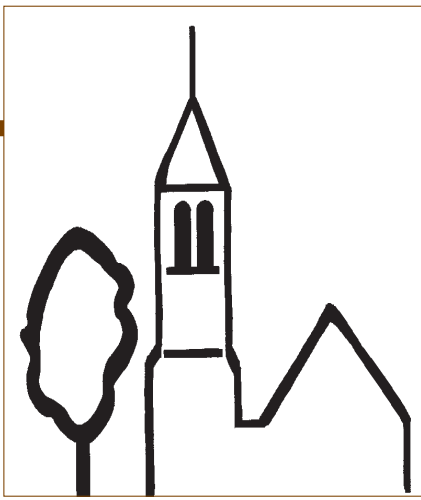
- Le Gouvernement a chargé une mission parlementaire d'étudier la question du 3ème aéroport. La mission ne remet pas en cause les prévisions de trafic antérieures : à l'horizon 2020 il devrait atteindre 125 millions de passagers contre 71 millions actuellement.

Elle écarte la création d'un 3ème aéroport. Elle propose notamment :

- d'aménager 2 nouvelles pistes à Roissy orientées de telle sorte que les avions ne survolent pas de zones fortement urbanisées et en contrepartie 2 pistes actuelles seraient neutralisées.
- la suppression des couloirs aériens, c'est à dire la dispersion des trajectoires sur toute l'étendue de l'Île-de-France
- une meilleure utilisation des aéroports régionaux.

- Ces propositions paraissent être de « fausses bonnes solutions » insuffisantes pour résoudre le problème de l'augmentation des nuisances qu'entraînera l'augmentation du trafic.

- Ce problème est étudié depuis 10 ans. Périodiquement des décisions sont prises, puis remises en cause et le problème s'aggrave ...



• JOURNÉE DU PATRIMOINE

- 21 septembre. Une magnifique journée au ciel bleu et au soleil étincelant. C'est l'automne, c'est aussi la Journée du Patrimoine. Et celui de Sonchamp, c'est la

belle église Saint Georges et le château de Pinceloup devenu depuis 1956 l'école Le Nôtre qui forme des jardiniers et des cuisiniers.

- Dès 15 heures quelques 50 personnes se retrouvent auprès de l'église où Jacques Girault brosse en quelques traits l'histoire de notre commune. Il indique ainsi que Sonchamp était au Moyen Age plus important que Dourdan ce qui pourrait expliquer la dimension de notre église.

• Cyril Blanc, le jeune historien d'art qui fait une maîtrise sur l'architecture de l'église, commente ensuite les étapes de construction et explique brillamment les styles des différentes parties de ce bâtiment hétéroclite. Puis vient l'analyse iconographique des vitraux et tableaux du chœur dont la copie du Saint Georges terrassant le dragon de Raphaël (l'original est au Louvre). Un regard sur les 3 jolies statues de bois de l'entrée -Sainte Barbe, Sainte Clothilde, Saint Jean-Baptiste- qui valent amplement la peine. Le groupe se dirige alors, à travers le Bois de la Folie, jusqu'au château où l'attendent de nouveaux visiteurs. Sur le perron, face au beau jardin, J. Girault replace historiquement Pinceloup parmi ses différents propriétaires et la visite se poursuit dans les salles du rez de chaussé.

- Etant donné le nombre de participants de plus en plus nombreux chaque année il semble que ces visites valent d'être poursuivies.

INVITATION À LA PROMENADE TROIS CIRCUITS POUR DÉCOUVRIR SONCHAMP

L'association Sonchamp Environnement édite un Guide des chemins, à paraître prochainement. Vous pourrez vous le procurer gratuitement auprès de la mairie, ou en nous en faisant la demande.

- Sentiment partagé : nous aimons notre commune pour la qualité de vie qu'elle réserve à ses habitants et à ses visiteurs, due en particulier à la préservation de son caractère rural. Sur un vaste territoire (4650 hectares), Sonchamp offre une diversité de paysages qui invite à la promenade, à l'observation de la nature et des ressources environnantes. Nous avons souhaité, en prenant l'initiative de réaliser ce guide, mettre l'accent sur quelques-unes de ces richesses à savourer à un rythme de marcheur.

- Ce guide, format poche, ne propose pas un recensement exhaustif de toutes les promenades possibles sur la commune, dont le réseau de chemins ruraux compte pas moins de 110 km ! Nous avons sélectionné trois circuits principaux (avec variantes), qui prennent en compte les éléments les plus importants du patrimoine naturel et bâti de la commune. Tous différents, ils se complètent et parcourent l'espace du nord au sud et d'est en ouest (avec une petite incursion sur un hameau d'Ablis pour l'un d'entre eux). Leur nom est évocateur de leurs principales caractéristiques :

- Entre eaux et bois
- De fermes en manoirs
- Les portes de la Beauce

- Pas question de prétendre ici que tous les chemins mènent à Rome, c'est dans le bourg que nous avons fixé le départ de chacune de ces promenades. Ce qui ne vous empêchera pas, bien entendu, de les démarrer en tout autre point, ou de les parcourir en sens inverse, puisqu'il s'agit de circuits à effectuer en boucle.

- Ces chemins appartiennent tous au réseau des chemins communaux ouverts au public. Pour vous permettre d'apprécier le patrimoine de la commune dans sa diversité, nous avons attribué un numéro à chacun des principaux sites, monuments ou éléments caractéristiques, qui devient ainsi facilement repérable sur le plan. De courtes descriptions rappellent ou soulignent les points intéressants ou significatifs de l'histoire et de la géographie locales.

Nous remercions l'association des marcheurs qui a bien voulu nous apporter son concours, en testant ces trois circuits, pour en vérifier tant l'agrément que la praticabilité et les temps de parcours (qui, évidemment, peuvent varier d'une personne à l'autre, selon qu'elle aime randonner à bonne allure ou préfère flâner et s'attarder ici ou là).

- Ces circuits ne sont pas encore balisés (nous envisageons de le faire dans une prochaine étape), mais que cela ne vous empêche pas de les utiliser pour votre plaisir. Pourquoi pas dès cet hiver, en profitant du temps laissé libre par le calme des travaux de jardin, par exemple...